

CHARTRE INTERNATIONALE DES PHYSIOTHERAPEUTES

Nous Techniciens Médico-Sanitaires appartenant au corps de Physiothérapeutes, chargés,

- De la rééducation fonctionnelle des patients
- De la relaxation physique et psychologique.
- De la thérapie par le mouvement
- Du redressement de la statique corporelle
- De la conception, de la confection et de l'utilisation des différents appareillages

Nous engageons à :

- Respecter la législation en vigueur concernant le mode d'exercice et les conditions de la profession pour la sécurité des patients.
- Maintenir au plus haut niveau les connaissances et les compétences professionnelles par une formation initiale adéquate et des formations complémentaires régulières.
- Respecter en toute circonstance l'intimité des patients
- Garder le strict secret sur les choses privées que la pratique de notre métier nous ferait connaître.
- Respecter et faire respecter les règles minimales d'hygiène et de sécurité
- Prodiguer des soins adaptés à la pathologie du client dans une perspective scientifique et humaine.
- Assurer l'éducation du grand public sur les mesures hygiéno-diététiques qui contribuent au maintien d'une bonne statique corporelle.
- Mettre en commun les connaissances et l'expérience acquises pour une amélioration des techniques.
- Assurer la formation et l'encadrement des étudiants et du personnel moins qualifié.
- Respecter le code de déontologie et faire rayonner la profession au niveau national et international.

Lu et approuvé par le professionnel

Confirmation de l'Ordre

Une adaptation de l'Ordre des Professions Médico-Sanitaires du Cameroun